

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

UN LIBRARY
16 SEP 1959
UN/SA COL



Distr.
LIMITEE
T/PET.11/L.55
21 juillet 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE M. HAGI DIRIE ET 59 AUTRES CONCERNANT LA SOMALIE
SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Monsieur le Président
du Conseil de tutelle de
l'Organisation des Nations Unies
New-York

Mogadiscio, le 4 juillet 1959

Monsieur le Président,

Nous, soussignés, membres de la Ligue de la jeunesse somalie, tenons à vous informer que l'Ambassadeur Di Stefano, Administrateur de la Somalie, a récemment nommé un nouveau Gouvernement somali, formé uniquement sur une base tribale et composé d'éléments incompetents au nombre de 16, soit, outre le Premier Ministre, dix ministres et cinq sous-secrétaires auxquels viendront s'ajouter six autres sous-secrétaires qui seront nommés très prochainement.

Nous protestons énergiquement contre la structure tribale de ce gouvernement, contre la médiocrité et le grand nombre de ses membres, caractères que nous désapprouvons et condamnons parce que :

- a) Le caractère tribal du gouvernement en question constitue une grave menace pour notre unité nationale et, par conséquent, notre indépendance;
- b) Le nombre excessif des ministres et sous-secrétaires auxquels il faudra fournir du personnel et du matériel de bureau entraînera de lourdes dépenses que ne justifient certes pas les exigences des services et qui dépasseront, néanmoins, les possibilités de notre modeste budget;
- c) Plus de 30 des 90 membres de l'Assemblée législative sont titulaires de diplômes universitaires ou d'écoles supérieures. Rien ne peut donc justifier l'absence de personnes qualifiées au sein du nouveau Gouvernement somali, à moins que l'Ambassadeur Di Stefano n'ait constitué ce

gouvernement pour pouvoir compter sur le dévouement de personnes qui, par reconnaissance, se rallieraient à ses plans antisomalis.

En fait, en ce moment même, Son Excellence Di Stefano et le nouveau gouvernement s'emploient à corrompre la population, en prodiguant ouvertement les deniers publics, pour obtenir que des gens apposent leur signature sur des lettres et télégrammes qui contredisent les diverses pétitions émanant de toutes les parties du Territoire et protestant contre la politique de l'Ambassadeur Di Stefano en général et notamment contre la structure tribale et la composition du nouveau Gouvernement somali.

Les contre-pétitions que vous envoient des éléments qui ont l'appui de l'Administrateur et du gouvernement dénotent aussi l'existence d'une censure de la correspondance privée. Dans ce cas, nous sommes sûrs que la plupart, sinon la totalité, des pétitions analogues à celle que nous vous adressons aujourd'hui ne vous parviendront pas.

Nous nous demandons si l'Ambassadeur Di Stefano a pris l'avis du Conseil consultatif des Nations Unies à Mogadiscio avant de constituer le nouveau Gouvernement somali, comme le prévoit l'article 8 aux termes duquel l'Autorité administrante est tenue de demander l'avis du Conseil consultatif sur toutes les mesures envisagées en vue de l'établissement et du développement d'organes d'administration autonome. Nous aimerions donc savoir si les craintes que nous avons à ce sujet sont justifiées.

Nous réclamons l'intervention immédiate de l'Organisation des Nations Unies dans cette affaire importante et nous serions reconnaissants au Conseil de tutelle de bien vouloir discuter et examiner notre pétition à sa présente session.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de notre haute considération.

(Signé par) : Hagi Dirie
et 59 autres personnes
